

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAGNAN. — Monsieur le président, j'ai dit, dans ma lettre au ministre, que les intentions de Sa Majesté étaient que le maréchal Bazaine prit comme objectif la ligne de Charleville à Thionville.

Le mot objectif est mal employé; ce n'était pas la pensée que l'empereur m'avait donnée. Le maréchal Bazaine m'avait chargé de lui dire qu'il allait se porter par la route de Briey et, de là, qu'il prendrait au nord pour se rabattre, non pas sur le point de Verdun, mais sur la ligne de la Meuse dont Verdun n'est qu'un point. Eh bien! j'ai dit « *comme objectif*. » Je me suis servi d'une expression impropre. Je devais dire « *comme ligne d'appui, comme ligne de ravitaillement*. »

Jamais l'empereur n'a cru et ne m'a fait dire que le maréchal devait aller ni jusqu'à Montmédy, ni jusqu'à Sedan ou Mézières. Il a approuvé la pensée du maréchal Bazaine de prendre la campagne entre Briey et cette ligne des Ardennes qui était pour lui une ligne de ravitaillement, comme une espèce de magasin de vivres et de munitions, que le maréchal aurait appelés sur son flanc droit, suivant ses besoins, sans être obligé d'aller les chercher jusqu'aux places même de Montmédy, de Sedan ou de Mézières.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans votre déposition, vous nous aviez dit que l'empereur ne vous avait fourni aucune instruction. Et, aujourd'hui, vous entrez à ce sujet dans des détails qui prouvent que votre mission était plus étendue que vous ne l'aviez d'abord indiqué. Comment se fait-il, en outre, lorsque vous avez été à Thionville, que vous n'avez pas essayé d'envoyer des messagers à Metz?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAGNAN. — C'est, monsieur le président, que je me croyais sûr de faire parvenir directement des nouvelles au maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Je trouve regrettable que, dans des circonstances pareilles, vous trouvant à Thionville, vous n'avez pas tenté de faire passer quelques communications à votre général en chef.

Lors de votre premier voyage sur Thionville, vous avez été arrêté à Hayange; je me suis reporté à la carte et j'ai vu qu'Hayange est à quatre ou cinq kilomètres de Thionville. Je me suis reporté à l'indicateur des chemins de fer, j'ai vu qu'Hayange était la dernière station avant Thionville. Je me suis étonné qu'un officier de votre activité et de votre courage n'ait pas essayé de parvenir tout de suite jusqu'à un point qui, quelques instants auparavant, était en communication avec Metz, — vous auriez pu le savoir facilement, — et qui se trouvait encore en communication avec cette ville quelques instants plus tard.

Vous aviez, il est vrai, avec vous, le médecin en chef, l'aumônier; mais ce n'est pas à vous que j'ai besoin d'apprendre que les devoirs d'un officier d'état-major ne sont pas exactement les mêmes que ceux de l'aumônier et du médecin en chef.

LE LIEUTENANT-COLONEL MAGNAN. — M. le président, j'ai cru bien faire à ce moment. Je pensais que l'armée de Metz allait effectuer sa sortie et que je l'aurai par conséquent rejointe sous très-peu de jours. Plus tard, lorsque j'ai vu que je m'étais trompé, je l'ai regretté de tout mon cœur.

L'audience est suspendue.

M. LE COLONEL LEWAL. — Le seul incident sur lequel j'aie à déposer est une dépêche arrivée le 23 à Metz. Cet incident se divise en deux parties très-distinctes: la première, c'est le fait en lui-même; la seconde, c'est la date de l'arrivée de cette dépêche, — c'est là le point

contesté. Le 23 août, — n'insistons pas sur la date dans cette première partie, — je reçus dans l'après-midi, une dépêche; il était assez tard, trois heures ou quatre heures. Je la portai immédiatement chez le maréchal Bazaine, je la lui remis dans son cabinet, et je lui demandai s'il avait quelque dépêche à renvoyer. M. le maréchal me répondit qu'il n'avait



LE GÉNÉRAL LADMIRAULT.

rien pour le moment, mais qu'il fallait garder l'homme, que, dans la soirée peut-être, il m'enverrait quelque chose à remettre. M. le maréchal était debout, le dos à sa petite table de travail, à cinq ou six pas de moi. Il déroula la cigarette et lut la dépêche immédiatement, à l'instant même.

Cette dépêche indiquait un mouvement de l'armée de Châlons sur la Meuse ou sur l'Aisne,

enfin un mouvement de l'armée de Châlons dans notre direction. A ce moment, nous savions, non-pas d'une manière certaine, mais suffisante, que l'armée du prince royal marchait sur Châlons et qu'on avait constitué une seconde armée de réserve, sous le prince de Saxe, entre l'armée du prince royal et celle de Metz. Au moment où j'entendis lire que l'armée de Châlons marchait à contre-courant de ces deux armées vers Metz, je fus frappé de l'immense danger qu'elle courait, et cette nouvelle m'arracha immédiatement un cri : « Ah ! monsieur le maréchal, il faut partir tout de suite ! »

M. le maréchal me répondit : « Tout de suite ! tout de suite ! c'est bien vite ! nous ne pouvons pas partir tout de suite. Il faut au moins deux jours. »

Une conversation s'engagea alors, j'insistai pour que le départ eût lieu le plus tôt possible. — La question des bagages fut surtout traitée ; et enfin, comme je me disposais à prendre congé de M. le maréchal, il me dit : « Surtout, ne parlez de cette dépêche à personne. »

Voilà, en lui-même, le fait de la dépêche.

Maintenant, à quelle date cette dépêche est-elle parvenue à Metz ? Il faut remarquer que nous sommes en présence de deux séries de faits : l'une, qui a commencé le 23 et s'est terminée le 26 ; l'autre qui, selon moi, a commencé le 28 et s'est terminée le 31. Ces deux séries de faits ont, au premier abord, une analogie qui est extrêmement frappante : une dépêche arrivée, mes relations avec M. le maréchal et une tentative de sortie. Deux séries de faits pareils s'étant produits à deux ou trois jours de distance, il est parfaitement admissible qu'on puisse se tromper et appliquer à l'une des séries ce qui appartiendrait à l'autre.

A distance, ceci n'aurait rien de bien extraordinaire ; on peut faire confusion, on peut se tromper, et je n'ai pas la prétention de dire que je ne me trompe pas ; mais je vais expliquer au conseil pourquoi je crois ne pas me tromper.

Lorsque je quittai M. le maréchal, le 23, il me dit : « Je vous ferai appeler pour préparer les ordres de sortie. » C'est le 24 que je reçus du général Jarras l'ordre de me rendre chez M. le maréchal. M. le maréchal m'indiqua de quelle manière générale il voulait exécuter la sortie, je soumis à M. le maréchal quelques observations sur ce projet de sortie.

M. le maréchal voulut bien s'y rendre ; il renonça à ses idées premières ; il me fit l'honneur de me demander comment, à mon avis, j'entendais la sortie, sur quel point, au moins, je croyais qu'elle pût s'opérer. Mon opinion était fixée et arrêtée sur le mouvement par le Sud. Je le dis à M. le maréchal, et cependant j'ajoutai : « Dans les circonstances où nous sommes, ayant écrit que vous sortiriez par le Nord, l'armée de Châlons étant en mouvement, il faut tenir la parole donnée et sortir, coûte que coûte, par le Nord ; » et j'ajoutai : « Il ne reste que Sainte-Barbe, il faut absolument sortir par-là. »

M. le maréchal admit la sortie par Sainte-Barbe et me donna ses instructions pour étudier ce projet. Il est bien évident que, si j'ai insisté pour sortir par le Nord, alors que ma conviction était de sortir par le Sud, il y avait à cela une raison déterminante. Eh bien, lors de la seconde sortie, il n'y a pas eu de discussion ; il n'y a eu qu'un ordre qui m'a été donné par M. le maréchal et qui consistait à reprendre les mêmes dispositions que la première fois. Ceci est déjà une preuve, selon moi, que je n'ai pas pu me tromper, et que la dépêche est arrivée le 23. Voici un autre fait qui me semble très-concluant :

Le 28, je reçus du général Jarras l'ordre de me rendre au fort Saint-Julien pour m'y mettre à la disposition de M. le maréchal. Je m'y rendis ; j'étais accompagné du commandant Samuel et du capitaine Gavard. Nous étions sur le parapet du fort Saint-Julien, lors-

que nous aperçûmes M. le maréchal, qui filait sur la route de Sainte-Barbe et qui atteignait la ferme de Grimont. Nous remontâmes à cheval immédiatement, nous y courûmes, et, lorsque j'arrivai, je trouvai M. le maréchal et le général Soleille à pied sur la route ; une conversation était déjà engagée. C'est alors que M. le maréchal me dit : « Nous allons sortir, nous reprendrons les mêmes dispositions que la première fois. » Je ne fis aucune observation, seulement, afin d'activer la marche, je demandai la suppression complète des bagages. M. le maréchal paraissait approuver, au moins en partie, les observations que j'avais l'honneur de lui soumettre ; elles furent combattues assez vivement par le général Soleille, qui me dit que cette mesure était beaucoup trop rigoureuse, et je regrettai d'avoir soulevé cet incident.

Ainsi, c'est sur le terrain, devant la ferme de Grimont, sur la route de Sainte-Barbe, que M. le maréchal m'annonça la sortie qui devait avoir lieu le 30, et qui n'eut lieu que le 31. Cette reconnaissance, à quelle date s'est-elle passée ?

Je crois qu'elle est du 28, et il y a une preuve matérielle qu'elle est du 28, car le commandant Samuel m'accompagnait, et le colonel Lamy, qui était chargé de commander le service des officiers, avait un carnet sur lequel il les inscrivait ; or, le commandant Samuel est porté comme ayant marché le 28, et il n'est pas porté à la date du 29 ni du 30.

Si même nous écartons tout ce que je viens de dire, j'avais demandé à partir le lendemain matin ; des ordres m'ont été donnés pour partir le lendemain matin. Il n'était donc pas possible de discuter avec le maréchal la question de partir le lendemain ou le surlendemain ; le maréchal n'aurait pas pu me répondre : « Il nous faut deux jours, » puisqu'il a donné l'avis immédiat de sortir le 30.

Si on n'est pas sorti ce jour-là, le conseil le sait, c'est parce que les ponts n'étaient pas prêts, et qu'il y a eu contre-ordre. Ainsi rien de ce que je dis et que je me rappelle parfaitement, rien n'aurait pu avoir lieu le 29, — et je ne discute même pas la dépêche, — encore moins le 30. Ce serait encore plus invraisemblable. J'avais insisté pour sortir, alors que le maréchal m'avait fait connaître son intention. Pour moi, dans ce second ordre d'idées, il y a évidemment certitude, une certitude qui n'est pas matérielle, qui n'est pas absolue ; mais ma conviction, et ma conviction complète, est que je n'ai pas pu dire, ni le 29 ni le 30, ce que j'ai dit avant la sortie du 26.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous êtes bien certain que c'est le 23 que le maréchal a reçu la dépêche dont vous venez de parler ?

M. LE COLONEL LEWAL. — C'est ma conviction.

M. LE PRÉSIDENT. — La forme de cette dépêche était celle d'une cigarette ?

M. LE COLONEL LEWAL. — Oui, monsieur le président, celle d'une cigarette.

M. LE PRÉSIDENT. — Et elle était en clair et non chiffrée, puisque M. le maréchal l'a lue couramment ?

M. LE COLONEL LEWAL. — J'ai toujours dit que M. le maréchal l'avait lue à l'instant même ; si elle avait été en chiffres, il lui aurait fallu le temps de la traduire.

M. LE PRÉSIDENT. — En parlant de la dépêche du 23, vous avez fait quelques allusions à une dépêche postérieure. Aviez-vous assisté à l'arrivée de la dépêche dite du 29 ?

M. LE COLONEL LEWAL. — Non, monsieur le président, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas arrivée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous assisté à l'arrivée d'une autre dépêche, le 30 ?

M. LE COLONEL LEWAL. — Non, monsieur le président, autant que je puis me rappeler.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais demander au témoin s'il se souvient d'avoir fait certaines confidences au sujet du contenu de la dépêche qu'il avait vu lire le 23 dans le cabinet du maréchal?

M. LE COLONEL LEWAL. — Oui, mon général, mais après le 26. J'avais l'ordre de n'en parler à personne, et je n'en ai parlé à qui que ce soit avant cette date. Mais, après le 26, j'en ai causé avec plusieurs personnes.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Pouvez-vous citer des noms?

M. LE COLONEL LEWAL. — J'en ai parlé à M. le maréchal Canrobert dans une conversation, à M. le général Jarras, dans une autre; j'en ai parlé au colonel d'Andlau; j'ai pu en parler à d'autres personnes encore.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il y a un témoin que nous entendrons tout à l'heure, à qui vous en avez parlé. En avez-vous causé avec le commandant Samuel?

M. LE COLONEL LEWAL. — Très-certainement, j'ai dû lui en parler.

M. LE PRÉSIDENT. — La date du jour où le mouvement devait commencer, était-elle indiquée dans la dépêche?

M. LE COLONEL LEWAL. — Non, il n'y avait pas la date du commencement du mouvement.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Au moment où la dépêche a été lue par M. le maréchal, y avait-il quelqu'un dans son cabinet?

M. LE COLONEL LEWAL. — Oui, mon général. Il y avait certainement, outre M. le maréchal et moi, trois personnes, peut-être quatre, — je l'ignore, — mais il y en avait au moins trois.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous n'avez pas souvenir des personnes qui se trouvaient là?

M. LE COLONEL LEWAL. — Ceci est plus difficile à dire. Cependant, si j'avais à les indiquer, sous toutes réserves, je dirais ceci: Il y avait derrière M. le maréchal, et en partie caché par lui, un officier qui écrivait sur le petit guéridon à dessus de marbre gris qui était dans le cabinet de M. le maréchal. Je crois que cet officier était M. Adolphe Bazaine. Il y avait, un peu plus sur ma gauche, un autre officier debout. Je suis convaincu que c'était M. de Mornay. Je pouvais l'avoir déjà vu, mais à cette époque je ne le connaissais pas.

Il y avait un troisième individu habillé en bourgeois. Quel était-il? je l'ignore car il me tournait le dos.

Pour les autres personnes, mes souvenirs sont assez présents; à la rigueur je pourrais peut-être me tromper, mais je ne le crois pas.

M^e LACHAUD. — M. le colonel Lewal disait tout à l'heure qu'il s'était passé deux séries d'opérations qui auraient pu, dans une certaine mesure, le faire hésiter sur la date de l'arrivée de la dépêche, et que c'était par des faits qu'il a constatés tout à l'heure qu'il était parvenu à se former la conviction que cette dépêche est arrivée le 23. Je voudrais vous prier, monsieur le président, de demander à M. le colonel Lewal comment il se fait qu'il ait pu entendre, ou cru entendre, dans une dépêche, celle qui, suivant lui, serait arrivée le 23, le nom de Stenay.

M. LE COLONEL LEWAL. — Je crois avoir dit au conseil qu'il y avait dans la dépêche les noms de la Meuse ou de l'Aisne, mais qu'au contraire je ne connaissais pas le nom de Stenay.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, auriez-vous la bonté de faire remarquer à M. l

colonel Lewal que, devant le conseil d'enquête, quand cette question si grave a été examinée, et avec quel soin! M. le colonel Lewal a dit que, dans la dépêche, il y avait le nom de Stenay.

M. LE COLONEL LEWAL. — Je ne dis pas le contraire. Devant le conseil d'enquête, j'ai pu dire que la dépêche parlait de Stenay; mais il faut remarquer qu'à ce moment j'ai lu toutes ces dépêches qui arrivaient; j'ai pu confondre et dire qu'il y avait Stenay; je crois qu'il y avait la Meuse ou l'Aisne; mais, devant le conseil d'enquête, j'ai pu dire Stenay; je ne le nie pas du tout.

M^e LACHAUD. — Voici quelle est l'importance de cette observation et elle est décisive. Devant le conseil d'enquête, alors que ses souvenirs sont plus nets, M. le colonel Lewal a déclaré que l'indication de Stenay se trouvait dans la dépêche qu'il a lue le 23; or c'est dans la dépêche du général Ducrot, arrivée le 29, que se trouve ce renseignement, donc le colonel Lewal a confondu les deux dates.

M. LE PRÉSIDENT (à M. le colonel Lewal). — Avez-vous souvenir que la dépêche qui a été lue devant vous ait la forme d'une dépêche ou d'un avertissement envoyé à un général.

M. LE COLONEL LEWAL. — Elle avait la forme d'une dépêche, mais il n'était question ni de M. le général Ducrot ni de M. le général Douay dans la dépêche.

M^e LACHAUD. — Une seule observation. Toutes les dépêches du maréchal de Mac-Mahon étaient chiffrées, celles du général Ducrot, arrivées le 29, étaient en clair. Maintenant, monsieur le président, auriez-vous la bonté de demander au colonel s'il a porté, le 23, sur son registre des fonds secrets l'arrivée de l'émissaire qui a apporté la dépêche et la somme qui lui a été donnée?

M. LE COLONEL LEWAL. — Non; jamais je n'ai porté sur le registre des fonds secrets ni l'arrivée ni le départ des agents.

M^e LACHAUD. — Y portait-on la date de l'arrivée?

M. LE COLONEL LEWAL. — Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, parlez au conseil.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, auriez-vous la bonté de demander à M. le colonel Lewal s'il ne sait pas, ou s'il n'a pas dit que le porteur de cette dépêche, qui jusqu'à présent est resté inconnu, est venu demander un reçu pour une lettre qu'il aurait remise à un officier de chasseurs...

M. LE COLONEL LEWAL. — Oui, je l'ai entendu dire.

M^e LACHAUD. — ... et à un médecin de la garde?

M. LE COLONEL LEWAL. — Cela, je ne le sais pas; je ne me rappelle pas ce détail.

M^e LACHAUD. — Eh bien! M. le colonel Lewal ne sait-il pas que ce reçu a été demandé le 29 et non pas le 23?

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — En avez-vous souvenir?

M. LE COLONEL LEWAL. — Je n'en sais rien du tout.

M^e LACHAUD. — Je n'ai pas d'autres questions à adresser à M. le colonel.

M. LE COLONEL LEWAL. — Tout ce que je sais au sujet de ce reçu, c'est qu'il a été demandé à l'état-major général de la garde, mais non pas chez nous.

M^e LACHAUD. — C'est parfaitement exact. Quand l'agent a demandé son reçu, on l'a envoyé à l'état-major général de la garde; ce reçu a été donné, et c'était le 29.

M. LE COLONEL LEWAL. — Avant le 26.

M^e LACHAUD. — Non, le 29; il y a des témoins qui seront entendus.

M. LE COLONEL LEWAL. — Je ne demande pas mieux.

M^e LACHAUD. — Et moi aussi.

M. LE MARÉCHAL. — M. le colonel Lewal affirme que la dépêche est arrivée le 23; moi j'affirme qu'elle n'est pas arrivée le 23. Toute la théorie qu'a exposée M. le colonel Lewal pour prouver son dire n'est pas dans l'ordre d'idées dans lequel j'ai agi. Ce n'est nullement par suite de l'arrivée prétendue de cette dépêche le 23, mais en conséquence d'une lettre que j'avais envoyée à l'empereur, précisément à cette date du 23, que j'ai, en effet, causé avec M. le colonel Lewal de l'étude qu'il y avait à faire dans le but de passer de la rive gauche sur la rive droite de la Moselle; mais avec mes inférieurs je n'ai pas du tout l'habitude, quand il s'agit d'opérations militaires, de m'ouvrir aussi largement et d'entrer en discussion comme M. le colonel Lewal a bien voulu le dire.

J'avais connu M. le colonel Lewal au Mexique; j'y ai été très-satisfait de son service, mais je ne puis admettre dans ce moment-ci sa théorie, qui consiste à dire que j'aurais accepté depuis A jusqu'à Z, toutes ses observations. Tout cela est complètement en dehors de ma manière d'agir.

Ce qui est vrai, c'est que j'ai donné des ordres à M. le colonel Lewal, mais je ne lui ai nullement défendu d'en rendre compte à son chef, M. le général Jarras. Par conséquent, quand M. le colonel Lewal a fait, comme il l'a dit, une étude pour le passage de la rive gauche sur la rive droite, il a dû en rendre compte à M. le général Jarras; s'il ne l'a pas fait il a eu tort.

M. LE COLONEL LEWAL. — Je l'ai fait.

M. LE MARÉCHAL. — Je suis très-étonné aussi, puisqu'il y avait quatre personnes dans mon cabinet, du prétendu secret que j'aurais prié M. le colonel Lewal de vouloir bien garder. Il paraît assez extraordinaire que j'aie recommandé de garder le secret sur cette dépêche que ces quatre personnes ont entendue. Enfin, pour en revenir à la dépêche du 23, M. le colonel Lewal ne m'a pas du tout dit d'où elle était venue, ni quel était l'émissaire qui l'avait apportée. Nulle part on n'en retrouve la moindre trace. Jamais, pendant notre séjour à Metz, on n'a parlé de cela. Ce n'est qu'après que ces messieurs sont rentrés d'Allemagne que cette dépêche a surgi tout à coup.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — La dépêche dont il est question a été par télégraphe jusqu'à Longuyon, par conséquent il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ait pu être rendue, comme l'a dit le colonel Lewal, au Ban-Saint-Martin, le lendemain vers trois ou quatre heures, c'est-à-dire vingt-six ou vingt-huit heures après son expédition.

M^e LACHAUD. — Mon Dieu, monsieur le président, puisqu'on fait des observations, je demande la permission de faire la mienne. Cette dépêche était chiffrée.

M. LE COLONEL LEWAL. — Voulez-vous, monsieur le président, me permettre une dernière observation? Je vois qu'on dit toujours: « La dépêche venue de Châlons. » Mais rien ne prouve qu'elle soit venue de Châlons. Nous avions sur les routes des officiers qui s'efforçaient de faire parvenir des dépêches à Metz; le commandant Magnan, le commandant Vosseur, l'intendant général Wolf, etc., ne cessaient d'essayer de faire passer des dépêches. J'ignore, par conséquent, d'où cette dépêche était venue, et je n'ai jamais dit que cette dépêche venait de Châlons. J'ai toujours dit: une dépêche donnant avis du mouvement de l'armée de Châlons, ce qui est bien différent (1).

(1) Rappelons à ce sujet, et sans entrer le moins du monde dans cette grande et émouvante discussion,

M. LE COLONEL D'ANLAI. — Monsieur le président, je sais très-peu de chose sur les relations extérieures qui pouvaient être établies entre l'armée constituée autour de Metz et celle de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui se constituait à Châlons.

Le 23 ou le 24 août, je ne dirai pas que j'ai eu connaissance, mais j'ai eu le sentiment qu'il était probablement arrivé quelques communications de l'extérieur, parce que je vis prendre des mesures qui retombaient dans mon service et qui annonçaient un commencement de mouvements. Je dis alors au colonel Lewal: « Il y a donc quelque chose; on veut sortir; il y a donc eu des nouvelles de l'intérieur? »

Le colonel Lewal me répondit que non, et il se tut ou il me dit: « C'est un projet de sortie qui est préparé sur l'ordre du commandant en chef. » Ce projet fut expédié par mes soins le 25, au soir, pour être exécuté le 26, au matin. Le 26 au matin, les troupes furent mises en mouvement et, à deux heures, elles reçurent l'ordre de rentrer dans les quartiers par une pluie battante. Nous rentrâmes au Ban-Saint-Martin et, dans la soirée ou dans la matinée du 27, je causai avec le colonel Lewal de la triste promenade que nous avions faite la veille par ce mauvais temps et des résultats qu'elle avait eus.

Je lui parlai un peu des conséquences qui devaient en résulter, et le colonel Lewal me dit: « Ah! mon cher, c'est encore plus regrettable que vous ne pensez, car nous avions des nouvelles de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, qui se dirigeait de notre côté. » J'eus un mouvement de surprise bien facile à comprendre et je lui dis: « Est-ce possible? — Oui, me répondit le colonel Lewal. » Et il me raconta qu'il avait été apporté une dépêche au maréchal, qu'il l'avait ouverte devant lui, que le maréchal lui en avait donné lecture et qu'alors il avait dit au maréchal: « Il faut partir de suite. — De suite, c'est bien tôt, répondit le maréchal, mais demain ou après, nous verrons. » Et, avant de quitter le maréchal, le colonel Lewal lui aurait encore dit: « Mais le plus tôt sera le mieux, croyez-le, monsieur le maréchal. »

Voilà ce que j'ai pu savoir de cette dépêche à ce moment. Plus tard, et jusqu'au 31 août, des bruits avaient été répandus dans l'armée, et je crois même pouvoir affirmer qu'ils l'avaient été par des aides de camp des généraux en chef; c'était à l'époque du conseil de guerre de Grimont, le 31 août; quand M. le maréchal eut réuni les chefs de corps à Grimont, pour donner des ordres d'attaque pour quatre heures du soir, les aides de camp nous dirent: « Nous croyons qu'il y a une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, et c'est ce qui fait décider le mouvement que nous allons entreprendre. »

En fait de communication, je n'ai vu que le matin, dans le porte-monnaie du colonel Lewal, deux dépêches enveloppées dans du caoutchouc, destinées à être envoyées à M. le maréchal de Mac-Mahon ou à l'empereur, suivant l'issue de la journée du 1^{er} septembre.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, j'ai à vous prier d'adresser deux questions à M. le colonel d'Andlau. Ces deux questions ne sont pas relatives à l'affaire; mais, comme M. le colonel d'Andlau ne doit plus reparaitre ici, il m'a semblé nécessaire de lui poser ces deux questions.

Il a paru un livre sans nom d'auteur et intitulé: « Metz, Campagne et Négociations. »

qu'en dehors du maréchal de Mac-Mahon, plusieurs généraux ont envoyé des dépêches à Metz. Nous avons vu la missive du général Ducrot arrivée le 29; nous savons par le témoignage, plus haut cité, du capitaine Henderson, que le général Marguerite en avait adressé trois. Pourquoi d'autres généraux n'auraient-ils pas pris la même initiative commandée, d'ailleurs, par les circonstances.

J'ai l'honneur de prier monsieur le président de demander à M. le colonel d'Andlau s'il en est l'auteur.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le défenseur me paraît ici se placer dans cet ordre d'idées que l'accusé ou son défenseur a le droit de dire ce qui lui convient contre les témoins. Mais il me semble que, dans cet ordre d'idées, le témoin ne peut être obligé de répondre sous la foi du serment à une question qui n'intéresse pas l'objet même du débat. Avant d'aller plus loin, monsieur le défenseur, je vous pose à vous-même, comme juriconsulte, cette question.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, la loi m'autorise à dire, dans ma conscience, tout ce que je considère utile à la défense et à réclamer tous les renseignements qui, selon moi, peuvent apporter ici la lumière, et vous-même, monsieur le président, le premier jour de ce débat, l'avez rappelé à M. le maréchal Bazaine.

Or, quand un écrit, que je n'ai pas à qualifier quant à présent, quand une lettre dont je parlerai plus tard et que je lirai, sont imputés à un témoin, pour pouvoir dire librement ce que je pense du témoin qui est réputé avoir écrit de semblables pages, il faut avant tout que je sache s'il en accepte la responsabilité. Si M. le colonel d'Andlau ne veut pas répondre à la question que je prie monsieur le président de lui adresser, il en a le droit ; je garderai tous mes avantages.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Colonel, je vous rappelle que vous n'êtes pas obligé de répondre sous la foi du serment à la question que je vais vous poser.

Êtes-vous l'auteur du livre intitulé : Metz, Campagne et Négociations ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez le droit de ne pas répondre, vous avez répondu.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, auriez-vous la bonté de demander maintenant au témoin s'il a été autorisé par M. le maréchal Bazaine, ou par M. le ministre de la guerre, à prendre copie de tous les documents officiels qui sont insérés dans son livre ?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la question, veuillez y répondre. Avez-vous été autorisé à prendre régulièrement copie de ces documents auxquels M. le défenseur vient de faire allusion ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Non, monsieur le président.

M^e LACHAUD. — Il me reste à poser au témoin une troisième question. M. le colonel d'Andlau accepte-t-il la responsabilité d'une lettre qui a paru, le 22 décembre 1870, dans un journal étranger, lettre qui, évidemment, a dû être écrite par lui, parce qu'il y a des indications que je ferai connaître plus tard, et qui ne permettent pas de chercher un autre auteur ?

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, je répète que vous n'êtes pas obligé à répondre sous la foi du serment à cette nouvelle question : Acceptez-vous la responsabilité de la lettre dont il vient d'être parlé ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Je reconnais que cette lettre a été écrite par moi le jour où j'arrivais à Hambourg. Après avoir été traîné au milieu de toute l'Allemagne, après avoir vu rendre nos armes et nos canons, j'étais dans un état d'exaspération facile à comprendre.

Mais cette lettre devait être gardée dans le secret le plus complet, et c'est par la plus épouvantable des indiscrétions qu'elle a été publiée par un journal auquel j'ai écrit, dès le lendemain, pour réclamer contre cette publication.

M. LE CHEF D'ESCADRON SAMUEL. — Je ne sais absolument rien sur la question qui s'agit. J'ai seulement entendu raconter plus tard, pendant notre captivité, par M. le colonel Lewal,

FORBACH (6 Août 1870)

